MAIRIE
LE POËT-LAVAL
Drôme
☎ : *04.75.46.44.12*
e-mail : *mairie.poet.laval@wanadoo.fr*
Ancienne commanderie de Malte

Demande de pièces d'identité

Carte nationale d'identité
Passeport

Pour toute demande de titre d'identité vous devez obligatoirement prendre rendez-vous en ligne sur le site de la commune : lepoetlaval.org - Tout dossier incomplet sera refusé

Pièces justificatives pour toute demande :

- Pré-demande ANTS à effectuer en ligne sur le site : https://ants.gouv.fr (récapitulatif à imprimer) ou le formulaire cerfa à retirer en mairie avant le rendez-vous et à remplir en NOIR (tout dossier rempli en bleu sera refusé)
- 1 photo d'identité de – de 6 mois (ne pas la découper venir avec la plaquette)
- 1 justificatif de domicile de – de 1 an au nom du demandeur (facture électricité, d'eau, d'ordures ménagères, taxe d'habitation, impôts sur le revenu, de téléphone , …….)
- Votre pièce d'identité en cours de validité ou périmée (carte d'identité périmée de – de 5 ans ou passeport périmée de – de 2 ans ou 1 acte de naissance de – de 3 mois)

Pièces complémentaires :

- Si hébergé fournir une attestation d'hébergement
  + la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
  + justificatif de domicile de l'hébergeant
- Ajout du nom marital fournir un acte de mariage de – de moins de 3 mois (sauf si le nom marital apparaît sur l'ancien titre)
- En cas de divorce fournir le jugement pour garder le nom marital
- Vol : fournir la déclaration de vol à faire en gendarmerie ou au commissariat + 25 € en timbre fiscal pour la CNI
- Perte déclaration à faire en mairie le jour de la demande + 25 € en timbre fiscal pour la CNI

Pour les personnes mineures : Présence du mineur et du représentant légal obligatoire.

- Livret de famille
- En cas de parents séparés fournir le jugement
- En cas de garde alternée fournir les deux justificatifs de domicile

Pour les passeports :

- Timbre fiscal à acheter en ligne lors de la pré-demande ANTS
- 86 € personnes majeures
- 42 € enfants de 15 à 17 ans
- 17 € enfant de – de 15 ans

Récupération des titres d'identité

Les titres d'identité sont à récupérer en mairie SANS RENDEZ-VOUS la présence du titulaire majeur est obligatoire aucune pièce ne sera remise à un tiers.
Présence des mineurs de + de 12 ans obligatoire pour retrait des titres (prise d'empreintes)
Rapporter les anciens titres d'identité pour récupérer les nouvelles pièces

Les Plus Beaux Villages de France®